



DELABLI – DIVISION DELPIERRE
Rue St Exupéry- D2A Nantes Atlantique
44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU

Saint Aignan de Grand Lieu le 13 septembre 2017

NANTES METROPOLE
Direction du Cycle de l'Eau
2 Cours du Champ de Mars
44923 NANTES CEDEX 09

A l'attention de Madame Anne-Sophie DOUARD

Envoi par courrier RAR N° : 1A 137 395 6624 2

Dossier suivi par Claire CHAUVET

Objet : modifications de l'Arrêté d'autorisation de déversement au réseau public, suite intégration de l'entrepôt ex Atlagel dans le périmètre Delpierre et demande de validation de l'augmentation des volumes rejetés autorisés

Madame

Comme nous vous l'avons exposé dans notre entrevue du 11 septembre 2017, nous intégrons l'entrepôt anciennement exploité par la société Atlagel dans le périmètre Delpierre, désormais dénommé « ADX 4 » au sein de l'entreprise.

Ce bâtiment ne sera dédié qu'au **stockage en chambre froide de matières premières et produits finis congelés**, et les bureaux seront occupés par du personnel administratif. **Aussi, l'exploitation de ce bâtiment par la société Delpierre reste inchangée par rapport à l'exploitation qui en était faite par la société Atlagel.**

Par ailleurs, comme discuté également lors de la réunion du 11 septembre 2017, vous nous avez accordé une augmentation des volumes de rejet après pré traitement, sous condition de respect des concentrations inscrites dans l'Arrêté d'autorisation de déversement actuel.

En conséquence, l'actuel arrêté d'autorisation de déversement signé en octobre 2016 doit être revu pour inclure ce nouvel entrepôt et les volumes de rejets validés.

Voici donc les différentes modifications qui devront être apportées au document :

- Article 2 - 2.1 : descriptif des activités
Ajouter la parcelle Atlagel : section AH, n°328.
Le tableau des rubriques IC sera à modifier à l'issue du nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter (procédure en cours).

DELABLI – DIVISION DELPIERRE
Rue St Exupéry- D2A Nantes Atlantique
44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU

- Article 4 – 4.2.1 Débit des effluents industriels rejetés
Sous condition de respect des concentrations actuelles de l'Arrêté d'autorisation de déversement reprises dans le tableau ci-dessous, l'autorisation de l'augmentation des volumes que vous nous accordez se traduira donc ainsi en flux:

		Pointe journalière	Moyenne mensuelle
Volumes de rejet (m3/j) modifiés		400	350
	Concentration maximale du rejet en (mg/l)	Flux journalier en pointe (kg/j)	Flux en moyenne mensuelle (kg/j)
MES	600	240	210
DCO	2000	800	700
DBO5	800	320	280
NGL	150	60	52.5
P total	50	20	17.5
Chlorures	3000	1200	1050

- Annexe 3 – 3.1 :
Ajouter le N° de compteur pour le branchement de l'entrepôt ex Atlagel (adresse : 1 rue Nungesser et Coli, 44860 St Aignan de Grand Lieu).
- Annexe 3 – 3.2 :
Compléter le tableau en ajoutant les raccordements des réseaux de l'entrepôt ex Atlagel tel que validé dans le constat des raccordements réalisé par vos services.

eaux usées sanitaires ADX4	ville	1 rue Nungesser et Coli	?	-	-	pas de comptage
eaux pluviales ADX4	ville	1 rue Nungesser et Coli	?	-	-	pas de comptage

- Annexe 5 :
Le plan des réseaux de l'ensemble de la propriété Delpierre, intégrant la parcelle de l'entrepôt ADX4, sera disponible en semaine 38 et vous sera donc communiqué ultérieurement dès réception.

DELABLI – DIVISION DELPIERRE
Rue St Exupéry- D2A Nantes Atlantique
44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU

- Annexe 9 :
Compléments à apporter au rétroplanning :

Programme de mise en conformité	Action	Echéancier
Raccordements	Enlèvement des bureaux modulaires Portakabin	03/10/2017
	Dévoisement des eaux sanitaires ADX2	Mars 2018
	Travaux de dévoisement des EU (machine HP)	Chiffrage septembre 2017 Réalisation des travaux sous condition de maintien du fonctionnement de la machine HP
	Travaux de dévoisement des eaux sanitaires maintenance/chauffeurs	Chiffrage septembre 2017
Qualité des effluents	Mise en service de la nouvelle installation de pré traitement (phase 1)	Juin 2018
	Suivi et optimisation du pré traitement en période normale	Juillet-Novembre 2018
	Evaluation de la performance de la nouvelle installation de pré traitement en période de pointe	Décembre 2018
	En cas de performances insuffisantes et non-conformité constatées, étude et proposition de travaux d'optimisation pour période de pointe (phase 2)	Janvier 2019
	Mise en service des travaux de phase 2 (pour période de pointe)	Septembre 2019

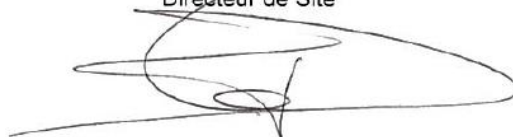
Nous avons adressé une demande d'autorisation à la Préfecture le 8 juin 2017 en vue de procéder à la régularisation de la situation administrative de notre établissement Delabli Division Delpierre.

La Préfecture nous demande, dans son courrier du 28 juillet 2017, de **compléter notre dossier notamment par l'arrêté d'autorisation de déversement mis à jour intégrant le nouvel entrepôt et l'augmentation des volumes de rejet validés, pour le 1^{er} octobre 2017 au plus tard.**

Nous vous remercions par avance de votre collaboration pour la prise en compte de notre demande et nous restons à votre écoute pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Dorig LE FLOCH
Directeur de Site



Copie : DDPP – Mme Fadat, Mme Mauris Demourieux